

Stage HA EAD S10

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : A distance
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences sociales et administration
- > Code ELP : 4HoRDo2D

Présentation

- Le stage, qui est effectué de manière individuelle, est régi par une convention (contacter le service des conventions bâtiment E, bureau E01) et doit répondre à un cahier des charges précisant les expériences à acquérir par le stagiaire, dans les domaines de l'histoire de l'art, du patrimoine et de l'archéologie, de préférence en adéquation avec l'orientation professionnelle visée.
Le choix du stage, sa durée et, de manière générale, toutes les modalités pratiques sont validées par le directeur du mémoire, avec avis de l'enseignant responsable de l'EC ; il est recommandé de prendre contact avec eux dès le début du semestre.
- #Régime standard : une note de suivi de stage est attribuée sur la base d'un rapport de stage rédigé. Le stage peut être effectué avant le début de l'année universitaire (mois d'été précédent) et sera validé pour l'exercice universitaire en cours.
- Régime dérogatoire : pour les étudiants ayant déjà effectué une expérience antérieure équivalente (stage antérieur ou CDD dans une structure patrimoniale), ceux-ci pourront faire état de cette expérience sous la forme d'une valorisation de l'expérience professionnelle, après accord de l'enseignant coordinateur. Ils auront à rédiger une synthèse sur cette activité passée ou en cours et fournir une attestation.